



Vous avez une voix ?  
Faites la entendre !



## **Bienvenue à Paris**

# **Les salariés sont déterminés!**

## **La direction doit répondre à leurs revendications!**

Les agents commerciaux, agents commerciaux principaux, coordonnateurs commerciaux (CCO), coordonnateurs qualité de service (QDS) par dizaine ont adressé au syndicat, leur déclaration individuelle de grève à compter du 16 mai

**La grève sera massive sur CDGE, CDGA et ORYW notamment chez les futurs coordonnateurs service clients!**

En effet, après avoir décidé de fermer l'activité d'accueil, d'information, d'orientation des usagers en supprimant 370 postes, 3 métiers et 4 qualifications et en ne créant que 148 postes de coordonnateurs service clients (CSC) et 12 postes de coordonnateurs marchés (CMA), ce sont près de 200 salariés qui se retrouvent sans poste et en position de reclassement.

Sur les 346 salariés encore présents au 31/01/18 impactés par la réorganisation, 111 sont à temps partiel et 50 ont des restrictions médicales (horaires et/ou missions) et se retrouvent exclus pour la majorité d'entre eux des postes créés et sans réelle perspective de reclassement.

Les nouveaux métiers créés, après une dévalorisation des missions et donc des grilles de rémunérations, perçus comme une déqualification par les salariés, instaurent le travail en position isolée et en mobilité. Or, nous savons tous que les agressions sur nos plateformes parisiennes sont importantes et que la majorité des salariés sont des femmes. Nous savons tous également que travailler plus de 20 heures par semaine en position debout à des conséquences sur la santé, santé déjà fortement dégradée par les horaires décalés, les prises de service dites matinales (avant 6H du matin), le travail au contact permanent du public, la charge psychique, le bruit, le stress comme l'absence de reconnaissance....

Mais comme si la suppression de 200 postes n'était pas suffisante, la direction continue sa course à la productivité, détériorant encore plus les conditions de travail des salariés, en réduisant les amplitudes de travail. Ainsi, sur les projets de grille horaire des CSC comme des CMA, la baisse des amplitudes de travail génère mécaniquement des vacations travaillées supplémentaires et de nombreuses séries de quatre vacations travaillées consécutivement. La direction n'a rien trouvé de mieux que de positionner des vacations de disponibilité sur la 4eme vacation, demandant aux futurs CSC de poser leur JRTT sur ces vacations pour réduire l'impact de la pénibilité sur les cycles travaillés! Nos droits à repos nous appartiennent et il est hors de question pour les salariés de devoir les positionner sur les grilles horaires pour limiter la dangerosité des grilles!

## **Trop, c'est trop!**

FO rappelle à la direction qu'aucune réorganisation ne doit aboutir à une dégradation des conditions de travail des salariés.

Aucun salarié ne doit rester sur le carreau.

Aucune discrimination liée à la durée de travail ou à des situations particulières d'origine médicale ne doit exister dans une entreprise publique comme la nôtre laquelle doit défendre les principes de notre République en commençant par l'égalité des droits.

**Depuis l'ouverture du capital en 2005, le trafic passagers a augmenté de 34.7%, les bénéfices de 353% alors que les effectifs en exécution diminuaient de 73.3% et de 20.5% pour ceux en maîtrise.**

Les salariés ont produit 571 millions d'euros de bénéfices nets après impôts en 2017. De l'argent, il y en a donc pour améliorer nos conditions de travail et couvrir le besoin opérationnel dans tous les services, besoin opérationnel indispensable pour répondre à nos missions de services publics. **La direction doit donc négocier!**

# **Dernière minute: Compte-rendu de la négociation du préavis**

## **Sur la réorganisation BAP :**

- ▶ La direction dans le cadre de la prochaine réorganisation des métiers de l'exploitation prévue pour 2020 est prête à regarder la question de la prime de langue pour les salariés de l'exploitation.
- ▶ La direction accepte le maintien à titre individuel des grilles de rémunération pour les salariés en maîtrise postulant sur des postes en exécution. Elle maintiendra également l'échelon en maîtrise acquis si les salariés postulent sur un poste avec une grille de rémunération inférieure (Ex: CCO à 259 pris CMA restera à 259)

## **Sur les grilles horaires :**

- ▶ La direction est prête à poursuivre les réunions de concertation sur les grilles mais avec tous les syndicats. Elle demande à FO de lever son préavis pour ouvrir les concertations avec les autres syndicats en proposant de décaler la mise en place des nouveaux TDS d'un mois, et en prolongeant la grille actuelles des CCO pour les CSC.

## **Sur les reclassements :**

- ▶ La direction informe avoir accepté de mettre en place une commission de suivi de la réorganisation dans le cadre de l'ICHSCT.

**Remarque FO:** FO constate que son représentant sollicité par les CSC de CDGE a été exclu de la réunion de grille car les autres syndicats n'étaient pas présents! FO constate alors qu'il est le seul syndicat dépositaire d'un préavis de grève, que la direction refuse de négocier sur les grilles et veut se concerter avec les autres syndicats. Par contre, pas de problème de discrimination pour la direction lorsque FO est exclus de l'ICHSCT BAP dans lequel il n'a donc pas de membre et que FO ne peut donc participer à cette commission de suivi. FO revendique puisque la direction a décidé de mettre en place une commission de suivi qu'elle ne soit pas accolée à l'ICHSCT mais au CE afin que FO ne soit pas exclus du suivi de la réorg.

- ▶ La direction indique avoir pris des salariés ayant des restrictions médicales sur les métiers BAP ainsi que des temps partiels, il n'y a donc pas de discrimination selon elle.
- ▶ La direction s'est engagée sur le maintien de la rémunération des temps partiels définitif.
- ▶ Sur les affichages de poste, la direction répond favorablement pour l'information des postes qui seront affichés dans l'année pour les départs en retraite actés et dont les postes seront réaffichés. Une fois par mois, la direction communiquera aux salariés les postes ouverts à l'affichage.
- ▶ La direction a rappelé que tous les salariés seront éligibles à un article 28 (sauf ceux en bout de grille) mais les articles 28 sont donnés à la discrétion des UO. Par contre, les salariés repositionnés à l'horizontal, sans prise d'échelon garderont leur ancienneté dans l'échelon.
- ▶ La direction va demander des comptes aux UO car en 2 mois depuis les nominations des CSC, tous les salariés n'ont pas encore été "débriefés" et ne savent pas pour certains d'entre eux pourquoi ils n'ont pas été retenus.
- ▶ Réponse négative de la direction concernant une prime en dédommagement des conditions de travail fortement dégradées depuis 2009

La direction s'est engagée à communiquer par écrit l'ensemble des éléments d'ici mercredi

**Aux salariés de décider si les réponses de la direction sont suffisantes pour envisager de lever le préavis.**

**RDV mercredi à 12H devant le siège social pour décider ensemble.**